

Le peu d'appétence d'Edouard Philippe pour la transparence de la vie publique

Le premier ministre a reçu un « blâme » pour avoir refusé de se plier aux lois votées après le scandale Cahuzac, qui l'obligeaient à livrer des informations sur son patrimoine.

LE MONDE | 16.05.2017 à 19h18 • Mis à jour le 17.05.2017 à 09h40 | Par [Anne Michel](#)



Edouard

Philippe lors de la passation des pouvoirs avec Bernard Cazeneuve à Matignon, lundi 15 mai. JEAN CLAUDE COUTAUSSE / FRENCH-POLITICS POUR LE MONDE

C'est un premier ministre nouvellement nommé, dont les prochaines déclarations de patrimoine et d'intérêts, attendues dans deux mois au plus tard par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) – soit d'ici au 15 juillet – seront particulièrement scrutées.

De fait, Edouard Philippe, choisi par Emmanuel Macron pour incarner le renouveau politique à Matignon, s'est jusqu'à présent plié avec une mauvaise grâce assumée aux nouvelles règles de transparence s'imposant à 15 000 responsables publics, [depuis l'adoption des lois du 11 octobre 2013 sous le gouvernement de Jean-Marc Ayrault](#).

Comme [l'a révélé Mediapart le 12 mai](#), le député (Les Républicains) de Seine-Maritime, maire du Havre (Seine-Maritime) et ancien porte-parole d'Alain Juppé, fait partie des quelques parlementaires – vingt-trois sur un total de 1 048 déclarants, députés et sénateurs sortants et entrants – mis à l'index par l'autorité indépendante chargée de contrôler et de promouvoir la probité des responsables publics, à l'occasion de leurs toutes premières déclarations de patrimoine légales de 2014.

« Aucune idée » de la valeur de ses propriétés

Soumis alors à l'obligation de déclarer l'ensemble de ses biens immobiliers et de ses avoirs (comptes bancaires, actions, etc.), deux ans après sa prise de fonctions à l'Assemblée nationale, comme l'ensemble de ses pairs, l'élu avait dans un premier temps rendu à la HATVP une

déclaration incomplète.

Il avait ainsi pris soin d'indiquer, à la main, sur le formulaire officiel de la HATVP, n'avoir « aucune idée » de la valeur de son appartement parisien, « aucune idée » non plus de celle de ses parts dans une résidence de Seine-Maritime et encore « aucune idée » de ce que pouvait bien valoir son dernier bien situé en Indre-et-Loire, précise *Mediapart*.

Une façon, visiblement, de redire sa réticence envers cette loi de transparence, adoptée dans la foulée de l'affaire Cahuzac, contre laquelle il avait voté [lors de la séance publique du 17 septembre 2013](#), comme la plupart des députés UMP de l'époque.

Il avait même maintenu sa position dans un second temps, refusant de se plier à la loi et de répondre aux précisions demandées par la HATVP, et recevant alors une « appréciation », dans le jargon de la Haute Autorité, autrement dit une observation, prévue par la loi, et s'apparentant en fait à un blâme.

Prix d'achat des biens, indiqués parfois en francs

M. Philippe aurait toutefois fait figurer sur sa déclaration – consultable à la préfecture de Seine-Maritime, mais dont il est interdit de faire état, pour ceux qui l'ont personnellement consultée – les prix d'achat des biens, « parfois en francs ».

Certes, constatant ces manquements, l'autorité de contrôle présidée par l'ancien haut magistrat Jean-Louis Nadal n'avait pas jugé bon d'activer l'article 40 du code de procédure pénale, en transmettant le dossier à la justice, comme elle l'avait fait alors, en 2015, [pour d'autres parlementaires en situation d'infraction manifeste à la loi](#).

Du fait de l'existence, les concernant, d'un « doute sérieux quant à l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité de leurs déclarations de situation patrimoniale, du fait de la sous-évaluation manifeste de certains actifs et de l'omission de certains biens immobiliers », les cas de Josette Pons, Thierry Robert, Patrick Balkany, Bernard Brochand, Lucien Degauchy, Dominique Tian, Bruno Sido et Serge Dassault avaient été signalés au procureur financier de la République.

Agacement

Mais la décision de « blâmer » M. Philippe, en raison du caractère « inexact » de ses déclarations, n'avait rien d'anodin, de telles observations, publiques, étant censées pousser les responsables politiques à plus de transparence pour le futur.

De la même façon, le député avait refusé de dévoiler la plupart de ses revenus à la date de son élection comme député, et pour les cinq années précédentes, dans sa « déclaration d'intérêts et d'activités » également exigée par la loi des responsables publics, afin de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts.

« Je ne suis pas certain de comprendre la question. Vous voulez connaître mon taux horaire au jour de l'élection ? Ma rémunération mensuelle moyenne ? Annuelle ? »

Il n'avait ainsi renseigné aucun montant en face de la mention « directeur des affaires publiques d'Areva (2007-2010) ». Surtout, il avait à nouveau laissé poindre son agacement, interpellant la HATVP au sujet de ses activités d'avocat exercées de 2011 à 2012 : « Je ne suis pas certain de comprendre la question, écrit-il dans cette déclaration pour sa part consultable librement sur Internet. Vous voulez connaître mon taux horaire au jour de l'élection ? Ma rémunération mensuelle moyenne ? Annuelle ? »

L'avertissement de la HATVP a-t-il fonctionné ? Selon l'entourage du nouveau locataire de Matignon, Edouard Philippe a corrigé le tir dans sa déclaration de fin de mandat de député, récemment transmise à l'instance – la loi imposant aux parlementaires de transmettre deux déclarations de patrimoine, l'une en début de mandat, l'autre en fin, afin de vérifier qu'ils ne se sont

pas illégalement enrichis durant la période. Cette seconde déclaration est en cours de vérification à la Haute Autorité, avec l'ensemble des déclarations des députés sortants. Toutes devraient être publiées, d'un tenant, d'ici à la fin de l'année.

Qu'est-ce que la HATVP et à quoi sert-elle ?

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique est l'autorité administrative chargée de contrôler les déclarations de patrimoine et d'intérêts des responsables publics français (ministres, parlementaires, conseillers régionaux ou municipaux). La HATVP a été instaurée par la loi du 11 octobre 2013, votée dans la foulée du scandale provoqué par les mensonges de Jérôme Cahuzac, ancien ministre délégué au budget, sur son compte en banque dissimulé en Suisse.

La HATVP remplace la Commission pour la transparence financière de la vie politique, elle-même créée en 1988 à la suite d'un scandale ayant fait naître des soupçons sur le financement du Parti socialiste (l'affaire Luchaire). La loi du 11 mars 1988 prévoyait déjà un contrôle de la situation patrimoniale des membres du gouvernement en leur imposant de renseigner leur patrimoine au début et à la fin de leur mandat, afin de détecter les éventuels enrichissements anormaux. Mais ladite commission disposait de moyens d'action limités.

Des pouvoirs élargis

La HATVP possède des pouvoirs élargis par rapport à la commission qu'elle remplace. Elle peut ainsi bénéficier de l'aide des services fiscaux pour contrôler la véracité des déclarations de situation patrimoniale soumises par les élus. La HATVP a également pour mission de prévenir les conflits d'intérêts des membres du gouvernement en contrôlant et vérifiant les déclarations d'intérêts remplies par chacun d'entre eux dès le début de leur mandat.

En cas de conflit d'intérêt avéré, la HATVP possède un pouvoir d'injonction qui lui permet d'imposer à un élu de faire cesser ledit conflit. La loi du 11 octobre 2013 a d'ailleurs donné pour la première fois une définition juridique du conflit d'intérêts, jusque-là absent du cadre légal.

Ces obligations déclaratives ne s'appliquent désormais plus aux seuls ministres et élus : la loi relative à la déontologie des fonctionnaires datée du 20 avril 2016 a élargi cette liste à tous les fonctionnaires « *dont le niveau hiérarchique ou la nature des fonctions le justifient* » (le décret d'application donnant la liste précise est attendu pour octobre 2016).

Votes, assiduité : quel député était Edouard Philippe, nouveau premier ministre ?

Le chef du gouvernement vient de passer cinq ans à l'Assemblée nationale. Son portrait au vu de son travail parlementaire.

LE MONDE | 16.05.2017 à 16h52 • Mis à jour le 17.05.2017 à 07h14 | Par Maxime Delrue et Eléa Pommiers



Edouard

Philippe, le 15 mai. FRANCOIS MORI / AP

C'est un homme sans expérience ministérielle qui est entré, lundi 15 mai, à Matignon. Emmanuel Macron a choisi Edouard Philippe – député Les Républicains (LR) de Seine-Maritime, maire du Havre et proche d'Alain Juppé – pour prendre la tête du nouveau gouvernement. Le président de la République l'a désigné pour former une majorité « *de renouvellement* » et pour « *recomposer la vie politique* ».

Peu connu du grand public, Edouard Philippe a pourtant fréquenté les bancs de l'Assemblée nationale pendant cinq ans (depuis 2012). Heures de présence, votes de textes emblématiques : voici le portrait parlementaire d'un élu très souvent en opposition avec les gouvernements de François Hollande... et notamment avec des projets aujourd'hui portés par Emmanuel Macron.

Un député peu présent et peu actif

Le travail de député ne se limite pas aux votes. Commissions parlementaires, questions orales et écrites, propositions d'amendements font aussi partie du quotidien des 577 représentants du peuple au Palais-Bourbon. Les uns et les autres s'y attellent avec plus ou moins d'assiduité.

La « performance » du député Edouard Philippe le situe plutôt dans le bas du classement. En termes de présence, le député LR de la 7^e circonscription de Seine-Maritime a été en commission et/ou a pris la parole dans l'hémicycle 113 semaines sur les 204 que compte son mandat. Même constat

quant aux jours de présence en commission. Membre de la commission des lois, M. Philippe a aussi participé à des réunions de la commission de la défense et de celle du développement durable. Au total, il s'est rendu 124 jours aux réunions de travail, alors que la médiane de la présence des députés en commission est de 192 jours (c'est-à-dire que la moitié des députés ont été en commission moins de 192 jours tandis que l'autre moitié a été présente plus de 192 jours).

Nous avons pris comme référence la [médiane](#) et non la [moyenne](#) car cette dernière peut être « faussée » par les valeurs extrêmes (les députés toujours ou jamais présents).

Le député Edouard Philippe, moins présent que les autres

Sur la dernière législature, de 2012 à 2017.

Created with Highcharts 4.1.90 25 50 75 100 125 150 175 200 225 Edouard Philippe Médiane des députés
Semaine d'activité Jours de présence en commission

Source : nosdéputés.fr

Dans son travail parlementaire effectif, le maire du Havre est également dans les rangs des mauvais élèves du Parlement. Que ce soit en nombre d'interventions en commission ou dans l'hémicycle, en nombre d'amendements proposés ou de questions orales posées, Edouard Philippe se trouve toujours en deçà de la médiane de ses collègues.

1 835 amendements signés

Un seul critère le situe au-dessus : le nombre d'amendements signés. Le nouveau premier ministre a apposé son nom sur 1 835 amendements contre 1 597 pour la médiane de députés. Attention, il ne s'agit pas du nombre d'amendements déposés par le député lui-même mais du total de ceux sur lesquels il a rejoint d'autres de ses camarades.

Edouard Philippe, parmi les moins actifs à l'Assemblée Nationale

Sur la dernière législature, de 2012 à 2017. Le nombre d'amendements signés, où Edouard Philippe est au-delà de la médiane, n'est pas représenté car il rendait le reste du graphique illisible.

Created with Highcharts 4.1.90 100 25 50 75 125 150 Edouard Philippe Médiane des députés
Interventions en commission Interventions dans l'hémicycle Amendements proposés
Cosignataire de propositions de loi ou de résolutions Questions écrites Questions orales

Source : nosdéputés.fr

Ces chiffres, agrégés et relayés par NosDéputés.fr – un site indépendant qui compile toutes les données disponibles sur le travail parlementaire – le placent dans les 150 députés les moins actifs à l'Assemblée nationale.

Il n'a pas voté nombre de lois emblématiques du quinquennat

Le nouveau premier ministre a montré son opposition à la quasi-totalité des principales lois du dernier quinquennat. Or, M. Macron souhaite conserver, voire renforcer, plusieurs d'entre elles, [comme nous l'avions montré dans cet article](#).

Nous avons retracé les votes d'Edouard Philippe sur une dizaine de textes. Les lois Macron et El Khomri n'y figurent pas car elles ont été adoptées sans vote des parlementaires, avec [l'article 49 alinéa 3 de la Constitution](#). Sur ces dossiers, le nouveau locataire de Matignon a cependant voté les motions de censure contre le gouvernement à chaque fois.

Il a voté pour

- **La loi sur les droits des personnes en fin de vie**

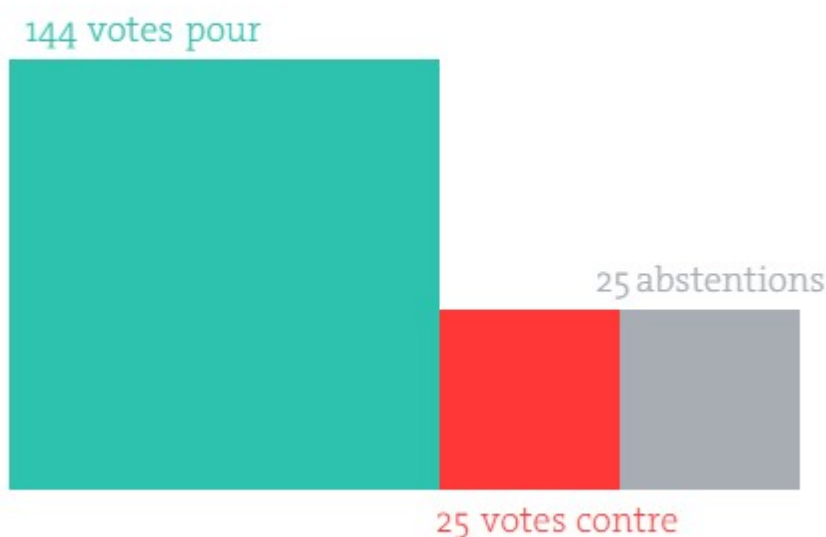
Il s'agissait d'une [proposition de loi de deux députés](#), Jean Leonetti (LR, Alpes-Maritimes) et Alain Claeys (PS, Vienne). Elle a introduit le droit à la « *sédation profonde et continue* » jusqu'au décès pour les malades en phase terminale, ainsi que les directives anticipées contraignantes. Il s'agissait d'un engagement de campagne de François Hollande.

M. Philippe a voté pour, comme la majorité des députés de son camp ; une quarantaine d'élus UMP avaient voté contre ou s'étaient abstenus. Aucune mesure pour la fin de vie ne figure toutefois [au programme d'Emmanuel Macron](#), qui a dit se satisfaire de cette loi et souhaiter un « débat national » sur le sujet.

image: http://s1.lemde.fr/image/2017/05/16/534x0/5128595_6_20be_2017-05-16-4ae39b5-13148-1lqszbk-1nxi02uik9_642847bf3231d9c9bba8c4deb4d11052.png

Droits des personnes en fin de vie

Votes Les Républicains



Source : Assemblée nationale

- **Les moyens affectés à la police et à l'armée contre le terrorisme**

En 2016, le gouvernement a proposé une loi octroyant de nouveaux moyens d'investigation aux juges et aux procureurs. A l'époque, le nouveau premier ministre avait voté pour, comme la quasi-totalité de ses collègues LR. De même, il a soutenu les multiples prolongation de l'état d'urgence.

En revanche, Edouard Philippe s'était fermement opposé à la « *loi renseignement* » en 2015 car elle réduisait, selon lui, les libertés individuelles. Contrairement à la majorité des députés LR, il avait donc voté contre.

Il s'est abstenu

- **Loi sur l'égalité hommes-femmes**

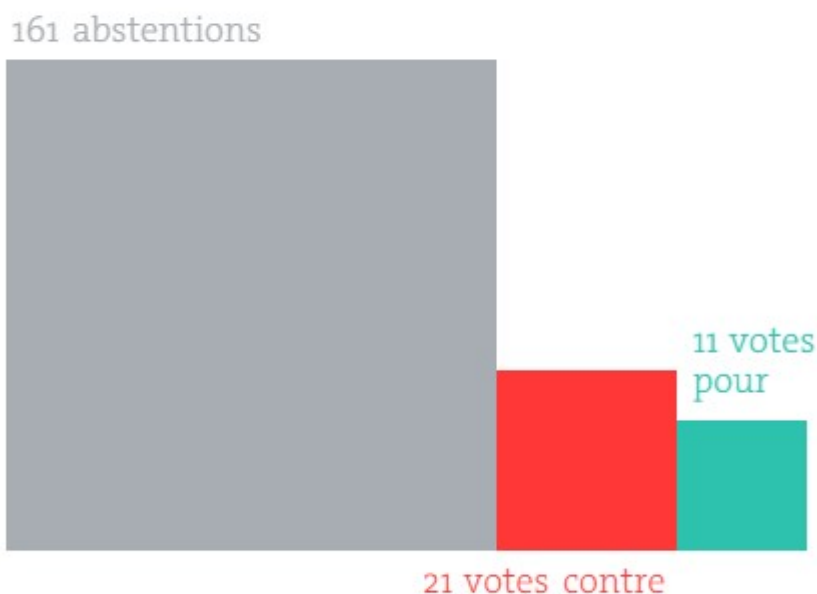
Edouard Philippe s'était abstenu, au diapason de son camp, sur le projet de loi de 2014 qui visait à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes dans la société. Parmi ses principales dispositions, on trouve l'extension du [délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse](#), le renforcement des droits des pères salariés, la création d'un délit général de harcèlement ou encore l'interdiction des concours de beauté pour les moins de 13 ans.

Tous les députés UMP n'avaient cependant pas fait le même choix que M. Philippe : vingt et un avaient voté contre et onze avaient voté pour.

image: http://s2.lemde.fr/image/2017/05/16/534x0/5128597_6_09bd_2017-05-16-3a6daa9-9779-ij9cc2-67ugsw0zfr_17fd71c8e935e2a0dba3f81d81ab7739.png

Loi sur l'égalité hommes-femmes

Votes Les Républicains



Source : Assemblée nationale

- **Le mariage pour tous**

Le nouveau premier ministre s'était également abstenu lors du vote de [cette loi emblématique du quinquennat Hollande](#), comme Nathalie Kosciusko-Morizet ou Bruno Le Maire. Il était alors en désaccord avec la très grande majorité du groupe UMP de l'époque, qui avait voté contre. Mais certains, comme Benoist Apparu ou Franck Riester, avaient voté en faveur du texte porté par Christiane Taubira (Luc Chatel et Henri Guaino ont fait de même, mais par erreur).

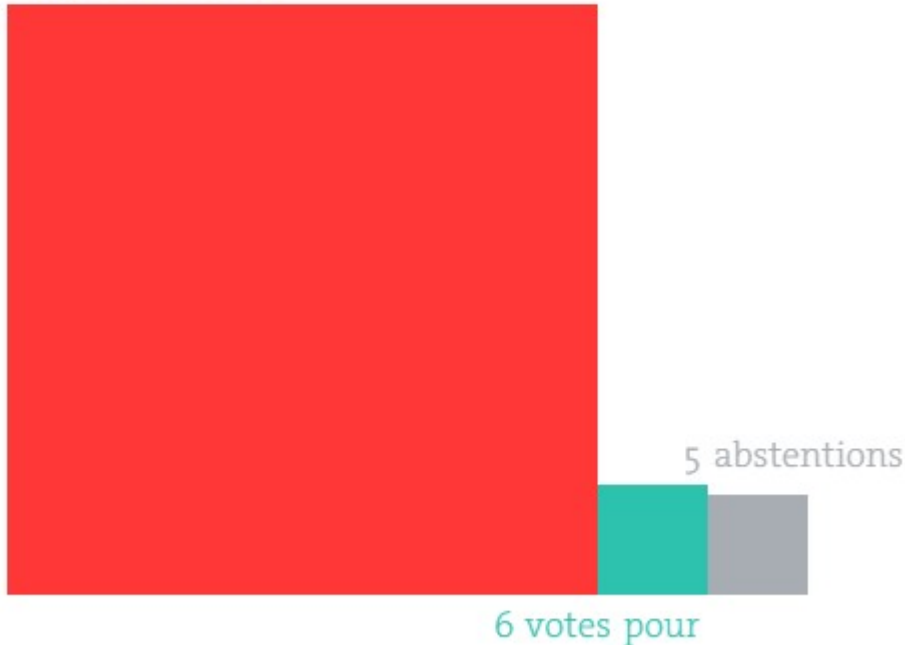
Emmanuel Macron a promis de prolonger cette loi en [ouvrant le droit à la procréation médicalement assistée \(PMA\) aux couples de femmes](#).

image: http://s1.lemde.fr/image/2017/05/16/534x0/5128598_6_eba8_2017-05-16-a0cf9a4-2236-196512h-agwzqzd7vi_5e01c824517704ddc50a6e68ce348eb5.png

Mariage pour tous

Votes Les Républicains

183 votes contre



Source : Assemblée nationale

Il a voté contre

- **La transparence et la moralisation de la vie publique**

Adoptée en 2013, cette loi a créé [la Haute Autorité de la transparence de la vie publique](#) (HATVP) et la peine d'inéligibilité de dix ans pour les élus et les ministres condamnés pour corruption, trafic d'influence, fraude électorale ou fiscale. Emmanuel Macron a promis non seulement d'appliquer ce texte mais aussi de [renforcer ces mesures de moralisation de la vie publique](#).

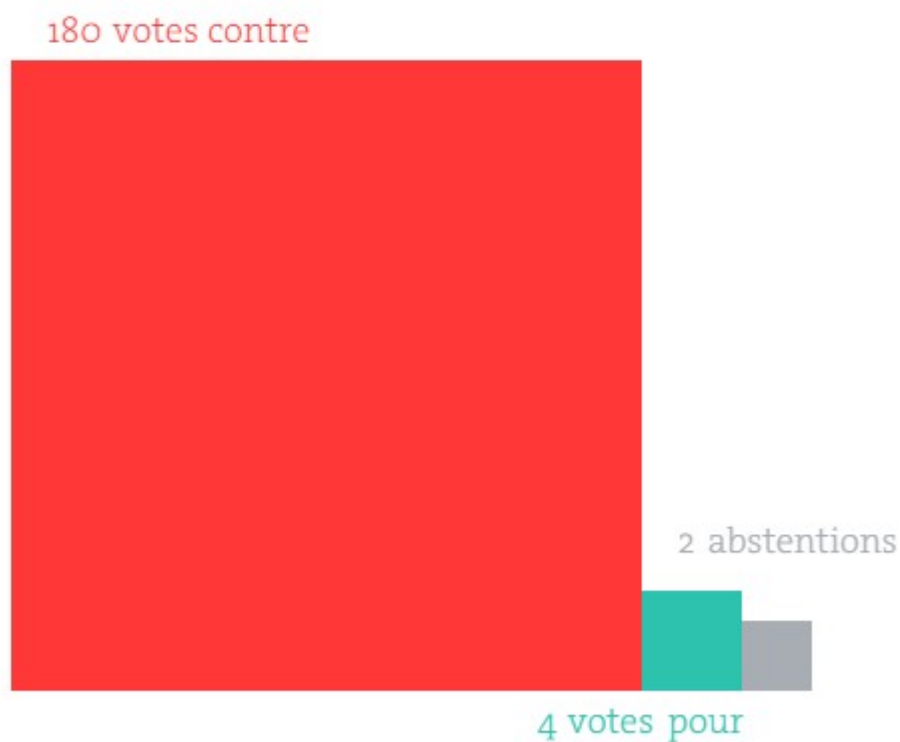
Son nouveau premier ministre a voté contre les deux textes qui ont porté ces réformes. Tous les députés à l'époque UMP ne l'ont pas fait : Thierry Mariani et Gérard Darmanin se sont abstenus. D'autres, comme Patrick Hetzel ou Laurent Wauquiez, ont voté pour.

Edouard Philippe a également voté contre [la loi relative à la fraude fiscale et à la grande délinquance économique et financière](#), qui a notamment créé le Parquet national financier.

image: http://s2.lemde.fr/image/2017/05/16/534x0/5128599_6_7e3d_2017-05-16-8174c58-2286-lrdvi1-nc6vbwqor_c86b1bb50c10a8030c6e549bc25f124d.png

Loi sur la transparence de la vie publique

Votes des Républicains



Source : Assemblée nationale

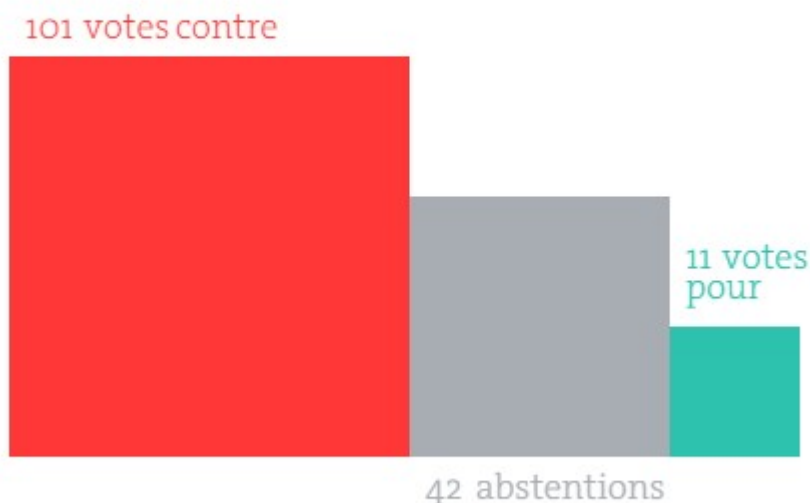
- **La lutte contre le système prostitutionnel**

Ce texte comportait notamment [la pénalisation des clients](#), l'interdiction d'achat d'acte sexuel et le renforcement des moyens de poursuite contre la traite des êtres humains et le proxénétisme. Le nouveau premier ministre a voté contre, comme la majorité du groupe UMP. Pourtant, une quarantaine de députés de droite avaient décidé de s'abstenir, dont Benoist Apparu, Christian Jacob ou François Fillon. Onze autres avaient même soutenu la loi, comme Thierry Solère ou Nathalie Kosciusko-Morizet.

image: http://s1.lemde.fr/image/2017/05/16/534x0/5128600_6_8b74_2017-05-16-7ff4657-1471-p0dcav-bh6orjxlr_29ded4d94ad4a5d1cc745f2b006cc1ee.png

Loi de lutte contre la prostitution

Votes Les Républicains



Source : Assemblée nationale

- **La loi sur la transition énergétique**

[Ce texte a fixé des objectifs de moyen terme pour la France](#), comme baisser la part du nucléaire à 50 % de la production d'électricité d'ici à 2025, le développement des énergies renouvelables, ou encore la baisse de la consommation d'énergies fossiles de 30 % d'ici à 2030. Le programme écologique d'Emmanuel Macron s'inscrit dans la parfaite continuité de cette loi.

Là encore, M. Philippe a voté contre, comme la quasi-totalité de son groupe parlementaire (un seul député s'est abstenu).

- **La réforme territoriale**

En 2015, [la loi NOTRe a réduit le nombre de régions métropolitaines](#) à treize et a renforcé leurs pouvoirs. Comme 193 députés LR, Edouard Philippe a voté contre. Emmanuel Macron n'envisage pas de revenir sur cette réforme et souhaite désormais réduire le nombre de départements en les fusionnant avec les grandes métropoles quand cela est possible.

- **La baisse d'impôts et de cotisations sociales pour les entreprises**

Il s'agit là de l'une des principales mesures de la politique économique d'Emmanuel Macron, qui souhaite réduire à la fois les prélèvements sur les sociétés et les cotisations salariales et patronales. Il poursuit en ce sens une politique amorcée par François Hollande.

[Le crédit d'impôt compétitivité emploi \(CICE\)](#), premier volet de la baisse des charges pour les entreprises, a été adopté dans le projet de loi de finances rectificatif de 2012. Le nouveau premier ministre a voté contre ce texte, comme la quasi-totalité de son camp (un député seulement s'est abstenu). Le CICE avait été introduit par un amendement du gouvernement, et peu de députés étaient présents dans l'hémicycle au moment de son adoption. Les quelques parlementaires UMP ont voté contre.

Deux ans plus tard, [les principales dispositions du pacte de responsabilité](#), notamment la baisse des cotisations sociales pour les entreprises, figuraient dans le projet de loi de financement rectificatif de la Sécurité sociale 2014, et M. Philippe n'était pas présent au moment du vote.

- **Le non-cumul des mandats**

La loi de 2014 [a interdit le cumul de fonctions exécutives locales avec un mandat de député ou de sénateur](#). Le nouveau président de la République a promis le respect de ce texte, et son renforcement : il prévoit d'interdire le cumul des mandats dans le temps. Son nouveau premier ministre, lui, avait voté contre, comme presque toute sa famille politique. Cinq UMP, dont Thierry Solère, avaient voté pour.

Il est difficile de conclure à une réelle opposition d'Edouard Philippe à tous ces textes, tant l'appartenance aux partis structure les votes à l'Assemblée nationale. Mais ces exemples montrent que le nouveau premier ministre s'inscrivait jusqu'ici dans la tradition de la discipline partisane, qu'Emmanuel Macron a assuré vouloir dépasser.

- Maxime Delrue
- Eléa Pommiers

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/05/16/votes-assiduite-qui-etait-le-depute-edouard-philippe-nouveau-premier-ministre_5128601_4355770.html#vzFc0b2kyQv6kix3.99